

# LeisReferendum

Comité référendaire contre la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS)  
[info@leisreferendum.ch](mailto:info@leisreferendum.ch) - [www.leisreferendum.ch](http://www.leisreferendum.ch)

## Intervention du docteur Raymond Berclaz, Sion Membre du Comité référendaire contre la LEIS

### Un hôpital intercantonal à Rennaz **et** un hôpital fort à Sion à inscrire dans la loi (LEIS)

#### Remarque

Je précise que je travaille comme gastroentérologue à l'hôpital de Sion et également dans un cabinet en ville. Si je me suis engagé dans cette démarche référendaire c'est que je suis sincèrement convaincu, comme mes collègues, qu'une nouvelle loi est nécessaire pour améliorer la qualité de la médecine hospitalière en Valais.

La loi que le Parlement vient de voter, à la va-vite, n'a pas intégré les propositions fondamentales de l'audit. Et lorsque l'on entend maintenant que le Département de la santé va proposer de modifier substantiellement la loi, on a l'impression qu'il rejoint les rangs des référendaires !

Bien sûr les modifications que nous, gens du terrain, voulons amener dans la loi sont importantes et novatrices. C'est donc normal qu'il y ait une forte résistance : de la part de certains politiques, de la direction du RSV et de certains confrères médecins.

**Ce qui est grave, c'est que cette résistance utilise des arguments populistes et indignes pour attaquer les référendaires et faire peur à la population. On utilise contre nous un tissu de contre-vérités absolues. Nous refusons d'entrer dans ce jeu et nous resterons dans un débat d'idées.**

#### Introduction

Nous tenons à préciser, une fois encore, que **le Comité référendaire n'est pas opposé à la participation du Valais dans la construction de l'hôpital intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRCVV) à Rennaz.**

Mais il faut relever que Rennaz n'est pas un simple hôpital de proximité. Pour qui en douterait, citons la déclaration du Conseil d'Etat vaudois devant son parlement en décembre 2008 : « *Il s'agit d'un hôpital neuf complet qui sera le plus grand du canton de Vaud après le CHUV* ». Ce projet est l'aboutissement de 20 ans de négociations et de 20 millions de francs investis en 20 études.

Selon le site Internet du HRCVV, Rennaz sera un hôpital de 300 lits de soins aigus (dits lits A). Il se trouvera au cœur d'un dispositif hospitalier plus large comprenant 2 centres de traitement et de réadaptation (CTR) disposant chacun de 75 lits B, d'une antenne médico-chirurgicale et d'un centre de dialyse. Ces centres seront installés dans les actuels hôpitaux rénovés de Monthey et du Samaritain à Vevey. **Ainsi, le complexe hospitalier fonctionnera avec 450 lits pour répondre aux besoins d'une population qui varie de 150'000 à 180'000 personnes selon les études.** Le projet n° 2 a été choisi le 5 avril 2011 parmi 10 projets pour sa capacité d'extension et de flexibilité, ce qui traduit bien l'ambition légitime de ce puissant pôle hospitalier de l'Arc lémanique. Le projet primé pour Rennaz comporte, en plus de 300 lits A, 20 lits de soins intensifs, 11 salles d'opération dont une en cardiologie, 2 IRM et 2 scanners, un espace de radiothérapie ainsi qu'un grand nombre de disciplines spécialisées.

#### L'hôpital de Rennaz pour le Chablais, quels investissements pour le reste du Valais ?

Ces observations positives ne nous empêchent cependant pas d'**analyser l'impact qu'aura Rennaz sur le RSV et l'hôpital de Sion** à un moment où la dernière révision de la LAMal effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ouvrira le marché hospitalier suisse à la concurrence et permettra le libre choix de l'hôpital par le patient. **A Rennaz, les Valaisans pourront de plus se faire soigner pour le même prix qu'au RSV. Le RSV et Sion auront affaire à une forte concurrence et risquent d'en sortir affaiblis pour longtemps.**

Le Valais va engager plus 70 millions de francs dans l'hôpital intercantonal de Rennaz pour 50'000 Valaisans ; **n'est-il pas temps que la loi prévoit un grand projet porteur pour les 260'000 autres valaisans ?**

**L'hôpital de Sion a aujourd'hui 32 ans, c'est-à-dire pratiquement l'âge de l'hôpital de Gravelone lorsque nous l'avons quitté.** Il ne dispose plus que de 230 lits et de 6 salles d'opération. Ces salles sont insuffisantes pour assumer toutes les disciplines, en particulier les disciplines de pointe et elles ont besoin de rénovation.

La LEIS votée le 17 mars dernier par le Parlement établit un grand hôpital intercantonal à Rennaz mais, très curieusement, **n'attribue plus à l'hôpital de Sion les disciplines médicales de pointe comme la loi le prévoyait jusqu'ici (LEIS 2006, art. 3, al. e).** Pourquoi ne parle-t-on plus des disciplines de pointe ? Où iront ces disciplines ? Où iront les patients concernés ?

### **Regrouper les disciplines de pointe à Sion**

Nous pensons qu'il faut **inscrire rapidement dans la loi un hôpital fort sur un seul site en Valais, à Sion.** Un tel hôpital a pour but de **permettre le maintien et le développement des disciplines de pointe en Valais.** Nous voulons parler ici de la chirurgie cardiaque, de la chirurgie thoracique, de la neurochirurgie, de la néonatalogie et de la radio-oncologie pour l'ensemble de la population valaisanne.

Regrouper les disciplines de pointe sur un seul site est la seule manière de garantir durablement une masse critique de patients, de maintenir l'attractivité pour les médecins et le personnel spécialisé, d'assurer une qualité médicale optimale. C'est **la meilleure chance pour les Valaisans de continuer à pouvoir se faire soigner en Valais** dans ces disciplines. L'hôpital de Sion est devenu récemment un des 12 centres reconnus en Suisse pour la prise en charge des blessés graves. Qu'en sera-t-il sans la garantie dans la LEIS du maintien des disciplines de pointe à Sion ?

C'est avec un tel hôpital que le Valais pourra faire sa place dans le marché hospitalier intérieur couvrant toute la Suisse comme l'a voulu le législateur dans la dernière révision de la LAMal.

**Nous ne partageons pas le calendrier envisagé par le DFIS au lendemain de l'audit avec un projet stratégique qui nous porte au-delà de 2020 pour le regroupement des disciplines de pointe spécialisées. A ce moment-là, Sion sera à la traîne.**

Le Comité référendaire pense que c'est maintenant qu'une nouvelle loi doit donner l'impulsion à un hôpital fort en Valais au moment où est introduit la notion de concurrence hospitalière sur le marché Suisse. Tout va se mettre en place rapidement. **C'est maintenant que les axes stratégiques doivent être définis dans la loi. Des actes et non des promesses. Ceci permettra d'initier rapidement les réformes qui garantiront à toutes les Valaisannes et tous les Valaisans de pouvoir continuer à être traités en Valais dans les disciplines de pointe. Après, il sera trop tard et nous serons relégués en seconde division pour longtemps.**

**A nos yeux, une planification équilibrée et ambitieuse devrait fixer dans une nouvelle loi :**

- **les soins de base et aigus garantis pour le Haut, le Centre et le Bas,**
- **les disciplines de pointe attribuées à Sion pour l'Hôpital du Valais (RSV),**
- **le bilinguisme garanti pour les disciplines de pointe.**